

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1623 ET 1624**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 5 octobre 2020, les règlements suivants :

- Règlement numéro 1623 intitulé : « **Règlement concernant la garde d'animaux sur le territoire de la Ville** ».
- Règlement numéro 1624 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement général harmonisé RM 2019, afin d'abroger le Chapitre VII portant sur les animaux, et le règlement de tarification numéro 1600 et abrogeant le règlement numéro 1586 relatif aux licences pour les chiens** ».

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Ces règlements sont déposés dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1. Suite à l'ouverture partielle de l'hôtel de ville, toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau, en prenant un rendez-vous pour la consultation, ou en communiquant avec la soussignée, par écrit, à l'adresse : ist-yves@ville.becancour.qc.ca.

Ville de Bécancour, le 7 octobre 2020.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville